



ANNEXE AU PROTOCOLE SANITAIRE BIEN ETRE ET FITNESS

REGLEMENT INTERIEUR AQUAGYM SAISON 2020-2021

Horaires

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires de début et de fin de leur séance : par respect du **protocole sanitaire**, et par respect envers le professeur et les participants. **Chaque adhérent est inscrit sur un créneau horaire précis**. Il ne peut en aucun cas assister à un autre cours. **Un pointage obligatoire de présence** sera effectué en début de cours par l'intervenant. Toute personne non inscrite à l'aquagym (parent, enfant, ami(e) ne peut accéder à la piscine.

L'accès à la piscine ne peut se faire en dehors des heures de cours et sans la présence d'un maitre-nageur. L'accès à Domitys ne peut se faire en dehors des horaires définies.

Voir ci-dessous les horaires et modifications en raison de la crise sanitaire COVID19.

Mardi	Mercredi	Vendredi
13h15-13h30 : Vestiaire groupe 1		9h-9h15 : Vestiaire groupe 1
13h30-14h15 : Cours groupe 1		9h15-10h : Cours groupe 1
14h15-14h30 : Roulement vestiaire groupe 1 et 2		10h-10h15 : Roulement vestiaire groupe 1 et 2
14h30-15h15 : Cours groupe 2		10h15-11h : Cours groupe 2
15h15-15h30 : Départ groupe 2		11h-11h15 : Roulement groupe 2 et 3
17h45-18h : Vestiaire groupe 1	17h45-18h : Vestiaire groupe 1	11h15-12h : Cours groupe 3
18h-18h45 : Cours groupe 1	18h-18h45 : Cours groupe 1	12h-12h15 : Départ groupe 3
18h45-19h : Roulement vestiaire groupe 1 et 2	18h45-19h : Roulement vestiaire groupe 1 et 2	
19h-19h45 : Cours groupe 2	19h-19h45 : Cours groupe 2	
19h45-20h : Départ groupe 2	19h45-20h : Départ groupe 2	

Entrée sur site

Il est conseillé de stationner sur le parking de gauche après franchissement du portail pour ne pas occuper les places proches des résidences et pour ne pas gêner la bonne marche de l'établissement.

Les adhérents s'engagent à **s'enregistrer sur le registre d'accueil** ainsi qu'à se **désinfecter les mains** en rentrant au sein de Domitys. **Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires**. Le masque devra être enlevé seulement pour les douches et avant l'entrée en piscine.

Vestiaires

Deux vestiaires sont à disposition. **En aucun cas la salle de sport (à droite de la piscine) doit servir de vestiaire !**

Le nombre maximum de personnes autorisées est de 3 par vestiaires. Les adhérents s'engagent à le respecter. Les affaires personnelles ne doivent pas rester dans les vestiaires et doivent être disposées aux abords de la piscine.

En raison de la crise sanitaire COVID19, nous demandons aux adhérents de porter au préalable leur maillot sous leurs vêtements.

Tenue et hygiène

Les adhérents s'engagent à respecter les normes d'hygiène de l'établissement.

Une tenue de bain décente est exigée. Le port du caleçon est interdit, **le bonnet de bain et les claquettes spécifiques sont obligatoires** ainsi que le démaquillage.

La douche savonneuse est obligatoire avant chaque cours.

Pas de maladies de peau contagieuses. **En cas de symptômes COVID19 les adhérents s'engagent à rester chez eux et à prévenir à l'association.**

Pas de nourriture dans les locaux et au bord de la piscine.

Assurance

L'Aubrière se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels des adhérents pendant les séances.

Responsabilité de l'association

Tout traitement ou intervention médicale ayant une incidence sur les capacités physiques devra être justifiée par un nouveau certificat médical.

La résidence « Domitys » peut être tenue responsable des fermetures exceptionnelles pour cause d'hygiène ou problèmes techniques.

Autorisation

Chaque adhérent autorise la communication de son numéro de téléphone et son mail pour permettre la création de chaînes d'appel où être informé en cas de fermeture exceptionnelle de la piscine.